

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit:

Absolute Control Lane Conditioner

Noms alternatifs:

Nr. référence produit:

Kit/ Description du package: Absolute Control Lane Conditioner - 1 x 1 gallon and 2 x 2.5 gallons

containers

Kit/ Nombre package de composants:

62-860143-001 et 62-860143-005 62-860143-001 et 62-860143-005

1.2. <u>Utilisations identifiées pertinentes de la mélange et utilisations déconseillées</u>

Lubrifiant. Réservé aux utilisateurs professionnels. Pour le conditionnement des pistes.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Brunswick Bowling Products, LLC

525 W. Laketon Ave. Muskegon, MI 49441. USA

1.3.1. Personne responsable:

E-mail: <u>brunswick.hu@brunswickbowling.com</u>

1.4. <u>Numéro de téléphone d'appel d'urgence:</u> Nr. téléphone d'urgence de 24 heures CHEMTEL +1 813-248-0585

Service clients: Brunswick Bowling Products, LLC: 231-725-4966

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange:

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP):

N'est pas classifié comme mélange dangereux.

Avertissements H : aucune.

2.2. Éléments d'étiquetage:

Avertissements H: aucune.

Mises en gardes P:

P260 – Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P331 - NE PAS faire vomir.

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

2.3. <u>Autres dangers:</u>

Le produit ne présente pas d'autre danger particulier pour les humains ou l'environnement.



RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances:

Non applicable.

3.2 <u>Mélange:</u>

Description	Numéro CAS Numo	Numéro CE	REACH	r. de Conc.	Classification: 1272/2008/CE (CLP)		
Description	Numero CAS	Numero CE	registration		Pict. de danger	Catégorie de danger	Phrases H
Distillats légers (pétrole), hydrotraités naphténique (1)*	64742-53-6	265-156-6	-	75-100	GHS08 Danger	Asp. Tox. 1	Н304
Huile minéral*	8042-47-5	232-455-8	-	10-25	-	-	-
Liants polymères et adhésif *	confidentiel	confidentiel	-	1,0 - 10	GHS08 Danger	Asp. Tox. 1	H304
Poly (oxy-1,2-ethanediyl), .alpha[3,5- dimethyl -1- (2- methylpropyl) hexyl]- .omega hydroxy-*	60878-78-6	·	-	1,0 - 10	GHS07 Attention	Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2	Н315 Н319

^{*:} Substance classifiée par l'entreprise productrice ou substance sans classification obligatoire.

(1)Note L

La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 «Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde»,

Texte intégral des phrases H: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. <u>Description des premiers secours:</u>

Général:

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien administrer par voie orale à la victime inconsciente.

INGESTION:

Précautions d'emploi:

- NE PAS FAIRE VOMIR.
- En cas d'ingestion, des vomissements spontanés peuvent survenir.
- En cas de vomissement, garder la tête sous les hanches pour éviter l'aspiration dans les poumons.
- Rincer la bouche soigneusement.
- Consulter un médecin.

INHALATION:

Précautions d'emploi:

- Sortir la victime à l'air frais, maintenir au chaud et calme et la poser dans une posture confortable.
- Si la respiration est irrégulière ou interrompue, administrer une respiration artificielle.
- Si elle est inconsciente, placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.
- Ne rien administrer par voie buccale.

PEAU:

Précautions d'emploi:

- Enlever les vêtements contaminés.
- En cas de contact avec la peau, rincer soigneusement à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu.

YEUX:

Précautions d'emploi:

- S'assurer de retirer les lentilles de contact des yeux avant de les rincer.
- Laver immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau en maintenant les paupières ouvertes.
- Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
- Obtenir une attention médicale si un inconfort persiste.



- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
- Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Présentation:

Si le matériau pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation, une respiration siffante, difficulté à respirer, congestion de la poitrine, essoufflement, et / ou de la fièvre. L'apparition des symptômes respiratoires peut être retardée pendant plusieurs heures après l'exposition. Les signes et les symptômes de l'acné / folliculite huile peuvent inclure la formation de pustules noires et des taches sur la peau exposée. L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et / ou diarrhée. L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants contenues au-delà des limites d'expositions indiquées peut provoquer des effets néfastes sur la santé, tels que l'irritation des muqueuses, des voies respiratoires, des effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central Dans les cas plus graves, des maux de tête, nausée, des vertiges, une fatigue, une faiblesse musculaire, une somnolence, et dans des cas extrêmes, une perte de conscience, peuvent survenir.

Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et par conséquence de la sécheresse, de l'irritation et de la dermatite de contact allergique. Les solvents peuvent être absorbés par la peau. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Pour des autres mesures voir point 2.

Peau:

Cause une légère irritation de la peau.

4.3. <u>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</u>
Aucune information disponible.

RUBRIUQE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. <u>Moyens d'extinction</u>:
- 5.1.1. <u>Moyens d'extinction appropriés</u>:

Moyens d'extinction recommendés: mousse résistant à l'alcool, CO2, poudre, eau pulvérisée.

5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas utiliser du jet d'eau.

5.2. <u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:</u>

Décomposition dangereux: La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz irritant.

Ne pas respirer la brume/ les vapeurs/ les pulvérisations.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

5.3. <u>Conseils aux pompiers:</u>

Dans le cas d'un incendie, porter des vêtements protecteurs et un appareil respiratoire autonome à approvisionnement d'air avec un masque complet approuvé par NIOSH. Déplacer le récipient à l'écart de l'incendie si cela peut être effectué sans risque. Utiliser de l'eau pour garder les récipients exposés au feu froids et disperser les vapeurs.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. <u>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</u>
- 6.1.1. Pour les non-secouristes:

Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.

6.1.2. Pour les secouristes:

Porter un équipement de protection approprié. (voir RUBRIQUE 8).

Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

6.2. <u>Précautions pour la protection de l'environnement</u>

Éliminer le déversement et ses déchets selon les réglementations environnementales en vigueur. Ne pas laisser le produit ou ses déchets pénétrer dans les égouts/sols/eaux souterraines. En cas de pollution environnement informer l'autorité compétente.

6.3. <u>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</u>

Enlevez les sources d'ignition dans le voisinage de la matière déversée.

Le produit déversé est glissant. Éviter les accidents, nettoyer immédiatement. Empêcher tout en faisant une barrière de sable, de terre ou autre matériau de rétention. Récupérer le liquide directement ou à l'aide d'un absorbant. Absorber les résidus avec un absorbant comme l'argile, le sable ou autre matériau adapté et éliminer correctement. Les autorités locales doivent être avisées si les déversements significatifs ne peuvent pas être contenus.

Attention - le déversement peut être glissant.

Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Le cas échéant, il sera fait référence aux rubriques 8 et 13.



RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. <u>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:</u>

Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.

Éviter un contact prolongé ou répété avec la peau.

Éviter l'inhalation des vapeurs et/ou du brouillard

Mesures techniques:

Lors de la manutention de produit dans des bidons, des chaussures de sécurité doivent être portées et un équipement de manutention approprié doit être utilisé.

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

Utiliser des récipients convenablement étiquettés et verrouillables.

Assurer une ventilation appropriée.

Préventions des incendies et des explosions:

Eliminer de manière adécuate tout torchon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

Ce matériau peut être un accumulateur d'électricité statique.

Des procédures de mise à terre et d'adhésion doivent être utilisées pendant toutes les opérations et le transfert en vrac.

Utilisez le produit avec précaution dans la proximité de la chaleur, des étincelles, des veilleuses, de l'électricité statique et des flammes nues.

7.2. <u>Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:</u>

Mesures techniques et conditions de stockage:

Manipuler les emballages avec soin pour éviter les dommages et les déversements.

Stocker entre 0 - 50 °C.

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Type des matériaux incompatibles: agents oxydants forts et acides.

Matériaux d'emballage: Utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène à haute densité (HDPE) pour les récipients ou les revêtements de récipient. Ne pas utiliser du PVC.

7.3. <u>Utilisation(s) finale(s) particulière(s):</u>

Aucune instruction particulière.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. <u>Paramètres de contrôle:</u>

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Les composants du mélange ne sont pas régulés par des valeurs limites d'exposition.

DNEL		Voies d'exposition Fréquence d'exposition		Remarque:	
Employé	Usager professionnel				
n.d.	n.d.	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.	
n.d.	n.d.	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.	
n.d.	n.d.	Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.	

PNEC			Fréquence d'exposition	Remarque:
Eau	Sol	Air		
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

8.2. <u>Contrôles de l'exposition:</u>

Remarque:

Revisé le: -



Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

8.2.1. <u>Contrôles techniques appropriés</u>:

Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.

Contrôles d'ingénierie:

Assurer une ventilation adéquate. Lorsqu'il est raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. S'il ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé.

Autres pratiques de travail:

Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

- 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:
 - 1. Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité recommandées.
 - 2. Protection de la peau:
 - a. Protection des mains: N'est pas nécessaire en cas d'utilisation dans des conditions normales. Tablier imperméable, gants imperméables, résistants à l'huile recommandés.
 - b. Autres: Porter des vêtements de protection appropriées.
 - 3. Utiliser un appareil respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA, en suivant les recommandations du fabricant quant aux concentrations qui excèdent les limites d'exposition admissibles.
 - 4. Risques thermiques: aucune connue.
- 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1.	Informations sur l	es pro	priétés	physiqu	ies et chimiq	ues essentielles:

	Paramètre:		Méthode:
1.	Aspect	liquide jaune	
2.	Odeur:	caractéristique à	
		l'huile.	
3.	Seuil olfactif:	non mesuré	
4.	pH:	non mesuré	
5.	Point de fusion/Point de congélation:	non mesuré	
6.	Point d'ébullition initial:	non mesuré	
7.	Point d'éclair:	non inflammables	Tag Creuset fermé
		>93 °C	
8.	Taux d'évaporation:	non mesuré	
9.	Inflammabilité (solide, gaz):	non applicable	
10.	Limites supérieures/inférieures	non mesuré	
ďi	nflammabilité ou limites d'explosivité:		
11.	Pression de vapeur:	non mesuré	
12	Densité de vapeur:	non mesuré	
13.	Densité relative:	0,852	
14	. Solubilité (s):	non mesuré	
15.	coefficient de partage: n-octanol/eau:	non mesuré	
16	. Température d'auto-inflammabilité:	non mesuré	

9.2. <u>Autres informations</u>:

18. Viscosité:

Extrait DMSO IP346: <3.0 poids. % (uniquement du composé d'huile minéral)

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

19. Propriétés explosives:

20. Propriétés comburantes:

10.1. Réactivité:

Aucune polymérisation dangereuse n'aura lieu.

10.2. Stabilité chimique:

17. Température de décomposition:

non mesuré

< 2000 cPs

non mesuré

non mesuré

International branch of ToxInfo

Revisé le: -

Stable dans les conditions normales d'application.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter:

Évitez la chaleur excessive ou les flammes nues.

10.5. Matières incompatibles:

Agents oxydants forts, acides et bases solides.

10.6. Produit de décomposition dangereux:

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques: 11.1.

Toxicité aiguë: aucune connue.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: aucune connue.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: aucune connue.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: aucune connue.

Mutagénicité sur les cellules germinales: aucune connue.

Cancérogénicité: aucune connue.

Toxicité pour la reproduction: aucune connue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: aucune connue. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: aucune connue.

Danger par aspiration: aucune connue.

Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement 11.1.1.

Aucune information disponible.

11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données:

Informations sur les composants:

Ingrédient	Orale LD50 (mg/kg)	Peau LD50 (mg/kg)	Inhalation vapeur LD50, mg/L/4h	Inhalation poussière/br ouillard LD50, mg/L/4h	Inhalation Gas LD50, ppm
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités - (CAS: 64742-53-6)	> 5000, Rat - Catégorie: NA	> 5000, Lapin - Catégorie: NA	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Huile minéral (CAS: 8042-47-5)	5000 Rat - Categorie: 5	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Liants polymères et adhésif - (CAS: confidentiel)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha[3,5-dimethyl-1-(2-methylpropyl)hexyl]omegahydroxy(CAS: 60878-78-6)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.

Remarque : Quand aucune donnée spécifique de DL50 n'est disponible pour une substance toxique aiguë, au cours de l'estimation de la toxicité aiguë il a été utilisée le procédé de calcul des produits ATE (estimation de toxicité aiguë).



Données sur la cancérogénicité:

Ingrédient	Source	Valeur
Huile minéral (CAS: 8042-47-5)	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
	NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
	IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
.alpha[3,5-dimethyl-1-(2-methylpropyl)hexyl]omega	NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
hydroxy (CAS: 60878-78-6)	IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;
	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
Liants polymères et adhésif -	NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
(CAS: confidentiel)	IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;
Distillats naphténiques	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
légers (pétrole), hydrotraités - (CAS: 64742-	NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
53-6)	IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;

11.1.3 Informations sur les voies d'exposition probables:

Ingestion, inhalation, peau, yeux.

11.1.4. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Toxicité aiguë:

L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants contenues au-delà des limites d'expositions indiquées peut provoquer des effets néfastes sur la santé, tels que l'irritation des muqueuses, des voies respiratoires, des effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central. Dans les cas plus graves, des maux de tête, nausée, des vertiges, une fatigue, une faiblesse musculaire, une somnolence, et dans des cas extrêmes, une perte de conscience, peuvent survenir. Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et par conséquence de la sécheresse, de l'irritation et de la dermatite de contact allergique. Les solvents peuvent être absorbés par la peau.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

- 11.1.5 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée Aucune information disponible.
- 11.1.6 Effets interactifs:

Aucune information disponible.

- 11.1.7 Absence de données spécifiques Aucune information disponible.
- 11.1.8. Autres informations : Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 <u>Toxicité</u>:

Mélange faiblement soluble. Peut causer un encrassement physique des organismes aquatiques. Effet nocif attendu: LL/EL/IL50 10-100 mg/l (pour les organismes aquatiques) LL/EL50 exprimé comme la quantité minimale de produit requise pour préparer un extrait pour essai aqueux.

Écotoxicité aquatique :

Ingrédient	96h LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacea, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités - (CAS: 64742-53-6)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
Huile minéral (CAS: 8042-47-5)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités; Huile de base non spécifié - (Confidentiel)	5000, Oncorhynchus mykiss	1000, Daphnia magna	1000 (96 hr), Scenedesmus subspicatus



Liants polymères et adhésif - (CAS: confidentiel)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
Huile de paraffine saturée- (CAS: 8012-95- 1)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

12.2. Persistance et dégradabilité:

Probablement non facilement biodégradable. Les principaux constituants doivent être biodégradables par nature, mais le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Contient des composants avec du risque de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol: 12.4.

> Liquide dans la plupart des conditions environnementales. En cas de contact avec le sol, il sera adsorbé par les particules du sol et ne sera pas mobile. Flotte sur l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas des substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets: 13.1.

Élimination conformément aux réglementations locales.

13.1.1 Méthodes de traitement des déchets

Aucune instruction spéciale du fabriquant.

Code du catalogue européen des déchets :

Pour ce produit, aucun code de déchets selon Catalogue européen des déchets ne peut être déterminé, car seul l'usage défini par l'utilisateur permet une allocation. Le numéro européen de code de déchet doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.

13.1.2. Méthodes de traitement des emballages:

Eliminer conformément à la réglementation applicable.

13.1.3. Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets:

Aucune connue.

13.1.4 Informations concernant le traitement des eaux usées:

Aucune connue.

13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets.

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux selon les critères de la réglementation des transports.

14.1. Numéro ONU:

Aucune.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucune.

14.3. Classe(s)de danger pour le transport

Aucune.

14.4. Groupe d'emballage: Aucune.

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluant marin: non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information pertinente disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement 15.1. RÈGLEMENT (CE) NO 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission



RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

15.2. <u>Évaluation de la sécurité chimique</u>: aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité: aucune.

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC: Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. n.d.: not defined. n.a.: not applicable.

Sources des principales données: fiche de données de sécurité (08. 10. 2015, version 2)

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité:

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévére irritation des yeux.

Conseils relatifs à la formation: pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité avait été établie sur la base des informations fournies par le fabricant / fournisseur et conforme aux règlements pertinents.

Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Les indications données décrivent les dispositions à prendre vis-à-vis du produit concerné et ne doivent pas être considérées comme exhaustives.

L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité l'évaluation de la fiabilité des informations incluses dans la FDS et les précautions liées à l'utilisation et au traitement qu'il fait du produit. Le destinataire doit s'engager à se conformer aux lois et directives en vigueur réglementant son activité en rapport avec l'utilisation du produit.

Fiche de données de sécurité établie par : ToxInfo Kft.

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité : +36 70 335 8480; info@msds-europe.com